

**PROX 2024-69
BEAUPRÉAU COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**

ARRÊTÉ INTERDISANT L'UTILISATION DE DRONES
Festivités de la Feria Made In Mauges
Les 31 août et 1^{er} septembre 2024

Le Maire de la Commune déléguée de Beaupréau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports et notamment l'article L 6232-4,

VU l'arrêté ministériel du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité du public lors du rassemblement de la Feria Made In Mauges les 31 août et 1^{er} septembre 2024, il convient d'interdire le vol de drones au-dessus de la manifestation se déroulant sur l'hippodrome de la Prée à Beaupréau – 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES.

ARRETÉ

ARTICLE 1: Afin d'assurer la sécurité du public, le survol de drones sera interdit au-dessus de la manifestation "la Feria Made In Mauges" - hippodrome de BEAUPRÉAU dans un rayon de 300 mètres, les 31 août et 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3: Le présent règlement sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUPRÉAU, les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de l'Association des Courses Hippiques de Beaupréau.

Fait à Beaupréau-en-Mauges

Le 24 juillet 2024

Jean-Michel MARY

Adjoint au Maire de Beaupréau en Mauges

